

RECAPITULATIF DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, article 3 :

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part, une **sélection sur dossier** et, d'autre part, un entretien.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation. Cette lecture permet de valider la demande d'entrée en formation.

- Le présent dossier de candidature à la sélection DEMF dûment complété.

CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

- La photocopie des diplômes relatifs aux conditions d'accès.
- Attestation(s) employeur qui justifie(nt) vos 3 années d'expérience professionnelle. (si vous avez rempli le tableau page 4).

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour les candidats salariés qui bénéficient d'un financement employeur ou OPCA

- Une attestation de prise en charge pour la durée de la formation.

PARCOURS DU CANDIDAT

- Une lettre de motivation (en 3 exemplaires).
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue (en 3 exemplaires).

PAIEMENT DES FRAIS DE SELECTION

- Un chèque d'un montant de **135 euros** relatifs au montant des frais de sélection, libellé à l'ordre de l'ARTS (merci d'indiquer votre nom et la formation au dos de votre chèque).
- OU**
- Facture à adresser à l'employeur (joindre une attestation de l'employeur)

CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

**Arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, article 2 ;
La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :**

Merci de cocher la condition correspondant à votre situation.

Vous justifiez :

- Alinéa 1*
d'un diplôme national, au moins de niveau III, mentionné :
- au titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles, (DEASS, DEES, DEEJE, DECESF, DEETS...)
 - OU au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique (infirmier, masseur-kinésithérapeute...)
- Alinéa 2*
d'un diplôme national, au moins de niveau II, en :
- droit
 - OU psychologie
 - OU sociologie
- Alinéa 3*
d'un diplôme national au moins de niveau III et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement :
- familial
 - OU social
 - OU sanitaire
 - OU juridique
 - OU éducatif
 - OU psychologique

Intitulé exact de votre diplôme :

Date d'obtention :

- **SI Alinéas 3 :** joindre une ou les attestation(s) employeur et compléter le tableau d'expérience professionnelle (page 4)

Tableau d'expérience professionnelle

A compléter SI vous répondez aux conditions d'accès de l'alinéa 3

Vous devez justifier de 3 années au moins d'expérience professionnelle en complétant le tableau ci-dessous.

La durée de l'expérience professionnelle est comptabilisée en équivalent temps plein.

DATES	DUREE	EMPLOYEUR	FONCTION	CHAMP d'intervention	JUSTIFICATIF joint
du / /					<input type="checkbox"/>
au / /					
du / /					<input type="checkbox"/>
au / /					
du / /					<input type="checkbox"/>
au / /					
du / /					<input type="checkbox"/>
au / /					
du / /					<input type="checkbox"/>
au / /					

Durée totale de l'expérience professionnelle :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Type de financement

- CIF CDI obtenu en cours depuis le :
- CIF CDD obtenu en cours depuis le :
- Période de professionnalisation
- Autre
-

Organisme de financement

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

EMPLOYEUR

Lieu de travail

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Siège social (si différent lieu de travail)

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

Financement personnel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

**DEMANDE D'AUTORISATION
de mise en ligne**

Je soussigné(e).....

- autorise** la diffusion de mon nom dans le cadre des résultats de l'épreuve orale pour l'entrée en formation préparant au :

DEMF : Diplôme d'Etat de Médiateur Familial

sur le site de l'IRTS de Franche-Comté.

- autorise** la diffusion de mon image (tous documents photographiques et/ou audiovisuels réalisés par l'IRTS de Franche-Comté dans le cadre des épreuves de sélection et de ma formation : cours, forum, journées d'étude...).
- Cette diffusion peut se faire par voie d'affichage, d'impression ou numérique (site Internet).

Fait à

Le

Signature

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).

Questionnaire de renseignement établi à des fins statistiques et strictement anonyme et sans obligation de réponse de votre part (à retourner avec votre dossier)

Année de selection 2017

SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE

1. Quel est votre âge ? |_|_| ans
2. Vous êtes : une femme un homme
3. Indiquez votre département de naissance : |_|_| (pour l'étranger indiquer « ET »)
4. Indiquez le code postal de votre domicile actuel : |_|_|_|_|_|
5. Indiquez le code postal du lieu d'habitation de vos parents chez lesquels vous habitiez en dernier : |_|_|
6. Votre situation familiale :

<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> pacsé(e)	<input type="checkbox"/> concubin(e)
<input type="checkbox"/> marié(e)	<input type="checkbox"/> divorcé(e)/séparé(e)	<input type="checkbox"/> veuf(ve)
7. Vous vivez en couple, quel est le métier de votre conjoint :
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
8. Combien avez-vous d'enfants à charge ? |_|_|

SITUATION DES PARENTS

9. Quelle est la situation de votre mère ?

<input type="checkbox"/> en activité professionnelle	<input type="checkbox"/> sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> au chômage
<input type="checkbox"/> à la retraite	<input type="checkbox"/> décédée	<input type="checkbox"/> autre situation : précisez.
10. Quelle est la situation de votre père ?

<input type="checkbox"/> en activité professionnelle	<input type="checkbox"/> sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> au chômage
<input type="checkbox"/> à la retraite	<input type="checkbox"/> décédé	<input type="checkbox"/> autre situation : précisez.
11. Quelle est la dernière profession exercée par votre mère :
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
12. Quelle est la dernière profession exercée par votre père:
(Fonctionnaire n'est pas un métier)
13. L'un ou vos deux parents exercent-ils un métier du travail social : oui non

SITUATION DE LA FRATRIE

14. Combien, dans votre famille, êtes-vous de frères et/ou sœurs (y compris vous) ? |_|_|
15. Quelle est votre place dans la fratrie ? rang 1 rang 2 rang 3 rang 4 rang 5 et plus
16. Parmi vos frères et/ou sœurs, combien travaillent dans le secteur sanitaire ? |_|_|
17. Parmi vos frères et/ou sœurs, combien travaillent dans le secteur social ? |_|_|

CURSUS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL

18. Quel est votre niveau de formation général ?

<input type="checkbox"/> niveau 3e et moins	<input type="checkbox"/> niveau 2nd cycle	<input type="checkbox"/> Bac et supérieur au Bac
---	---	--
19. Si vous êtes titulaire du Baccalauréat, indiquez le type :
20. Etes-vous titulaire d'un diplôme professionnel hors secteur éducatif, sanitaire, de l'animation ou de l'enseignement ?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

21. Si oui, précisez le type de diplôme :

- CAP – BEP Bac Professionnel BTS-DUT
 Autre, précisez.

22. Etes-vous titulaire d'un diplôme professionnel du secteur éducatif, sanitaire, de l'animation ou de l'enseignement ?

- oui non

23. Si oui, précisez le type de diplôme :

24. Avez-vous suivi des études universitaires ?

- oui non

25. Avez vous obtenu un diplôme universitaire ?

- oui non

26. Si oui, indiquez celui le plus élevé :

- DEUG Licence Maîtrise
 Master1 Master2 DEA/DESS Doctorat

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

27. Si vous avez déjà travaillé dans le secteur éducatif, sanitaire, de l'animation ou de l'enseignement, indiquez le nombre de mois :

|_|_| (sinon indiquez « 0 »)

28. Si vous avez déjà travaillé hors secteur éducatif, sanitaire, de l'animation ou de l'enseignement, indiquez le nombre de mois : |_|_| (sinon indiquez « 0 »)

INSCRIPTION AU CONCOURS

29. Est-ce votre première inscription à l'IRTS de Franche-Comté ?

- oui non

30. Etes-vous inscrit cette année à une ou à des sélections dans d'autres centre de formation de travailleurs sociaux ?

- oui non

31. Comment avez-vous eu connaissance de ce concours de sélection ?

- Enseignants - Formateurs Amis - Famille Presse
 De bouche à oreille Forum de l'IRTS un autre forum des métiers
 IRTS (contact téléphonique, passage à l'accueil) Site Web de l'IRTS
 CIO autre, précisez :

32. Avez-vous suivi une préparation pour passer ce concours de sélection ?

- oui non

33. Si oui, s'agissait-il d'une préparation dispensée par l'IRTS ?

- oui non

34. En quelques mots, qu'est-ce qui vous a conduit à vous inscrire à un examen de sélection à l'entrée d'un centre de formation des métiers du travail social ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir pris du temps pour nous répondre

ANNEXES

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Diplôme d'Etat de Médiateur Familial
(DEMF)**

A CONSERVER

Annexe 1 - Règlement de sélection

Annexe 2 – Projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté



REGLEMENT DE SELECTION

Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)

1- CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

Arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, article 2 :

« La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

— justifier d'un diplôme national, au moins de niveau III, mentionné au titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles ou au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ;

— justifier d'un diplôme national, au moins de niveau II, en droit, psychologie ou sociologie délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

— justifier d'un diplôme national au moins de niveau III et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique. »

Rappel : La formation est également accessible pour les candidats ayant bénéficié d'une mesure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

2 - INSCRIPTION

2.1 - Procédure

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions ainsi que le prix sont portés à la connaissance des candidats sur notre site Internet : www.irts-fc.fr.

Les dossiers de candidature sont retirés à l'IRTS de Franche-Comté et doivent être retournés par voie postale ou déposés au centre de formation avant la date limite d'inscription.

Une candidature est validée après réception du dossier complet avant la date limite d'inscription.

2.1 - Annulation d'inscription

En cas de désistement ou de non-participation aux épreuves, les frais de sélection resteront acquis.

3 - ÉPREUVES DE SELECTION

Arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, article 3 :

Les candidats à la formation de médiateur familial font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part, une sélection sur dossier et, d'autre part, un entretien.

3.1 - Le dossier de candidature

Le dossier comporte :

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue.
- Les photocopies des diplômes et documents relatifs aux conditions posées à l'article 2 de l'arrêté du 19 mars 2012.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation. Cette lecture permet de valider la demande d'entrée en formation. Les différentes pièces fournies doivent attester de la recevabilité de l'entrée en formation. Il doit permettre par ailleurs d'évaluer la cohérence du projet de formation.

À l'issue de cet examen, le candidat recevra un courrier accusant réception du dossier et l'informant de son admissibilité. Il sera ensuite convoqué à un entretien de sélection.

3.2 – Entretien d’admission

Les candidats admissibles recevront une convocation à l’épreuve orale d’admission.

L’entretien d’une durée de 45 minutes se déroule en présence d’un jury composé d’un formateur et d’un professionnel pratiquant la médiation familiale. « Il doit permettre :

- de vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l’exercice de la profession vers laquelle il s’engage, qu’il a l’aptitude et l’appétence pour cette profession compte tenu du contexte de l’intervention et de la nécessité du contact avec les publics pris en charge,
- de repérer d’éventuelles incompatibilités du candidat avec l’exercice professionnel ainsi que son potentiel d’évolution personnelle et professionnelle,
- et également de s’assurer que le candidat adhère au projet pédagogique de l’établissement de formation ».

(Circulaire DGCS/SD4A/2012/312 du 15 octobre 2012)

Enfin, l’entretien doit être le moyen pour le candidat d’exposer ses attentes vis-à-vis de la formation.

À l’issue de l’entretien, le jury établit une évaluation du candidat.

4 - ADMISSION EN FORMATION

4.1 - La commission d’admission

La commission de sélection est composée :

- du Directeur Général de l’établissement de formation ou de son représentant,
- du responsable de la formation de médiateur familial
- d’un médiateur familial extérieur à l’établissement de formation.

La commission de sélection arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste principale des candidats admis est établie ainsi qu’une liste complémentaire.

Les résultats aux épreuves sont communiqués par écrit à tous les candidats.

Des sessions supplémentaires seront organisées :

Pour les candidats justifiant d’un financement et qui n’ont pas pu se présenter à la session principale.

4.2 - Durée de validité de la décision d’admission

Les candidats de la liste principale seront définitivement admis à suivre la formation dès lors qu’une solution de financement aura été notifiée à l’IRTS de Franche-Comté.

Les résultats sont valables pour la rentrée suivant l’admission.

Toutefois, le Directeur Général pourra accorder une autorisation de report d’un an, renouvelable, sur présentation d’un dossier justifiant un cas de force majeure au sens prévu par la loi ou d’un dossier argumentaire concernant l’attente avérée d’un financement de la formation.

En tout état de cause, la sélection a une durée maximale de 5 ans à compter de l’entrée en formation; période au cours de laquelle le candidat devra avoir suivi la totalité de la formation et être présenté par l’IRTS de Franche-Comté au jury plénier du diplôme.

Au-delà de la durée de validité de cinq ans, le candidat devra se soumettre à de nouvelles épreuves de sélection, et s’engager à nouveau dans un parcours complet de formation conformément à l’arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d’État de Médiateur Familial.

La liste des candidats sélectionnés (parcours complet, allègements, parcours individualisé, etc...) est transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

A la rentrée, la liste de tous les stagiaires inscrits en formation (parcours complet, allègements, parcours individualisé, etc.) annotée de la date de décision d’admission du jury, sera transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Les personnes sélectionnées **avant le 4 juillet 2013** seront informées par courrier de la modification du règlement de sélection, et qu’à compter de cette date ils bénéficient du même délai de cinq ans pour s’engager à terminer leur formation de manière à pouvoir être présenté par l’IRTS de Franche-Comté en jury plénier du diplôme.

Ils devront indiquer par courrier adressé au Directeur Général de l’IRTS de Franche-Comté, leurs intentions. En l’absence de réponse ou dans le cas d’une déclaration d’abandon de formation, le délai de validité de la sélection ne pourra plus s’appliquer.

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IRTS DE FRANCHE-COMTE

« Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons »

Jules Renard

Les formations initiale, continue et supérieure aux fonctions éducatives, sociales et d'animation sont des formations professionnelles construites sur le principe de l'alternance intégrative. Ce dispositif particulier fondé sur l'implication des étudiants est articulé sur un système apprenant, constitué du centre de formation et des sites qualifiants.

Ceci le distingue d'un système d'enseignement des savoirs, comme d'une formation de la personne, même si les formations passent par une fréquentation des champs du savoir et si elles ont des effets sur la personne en formation.

Ces formations s'adressent à des personnes qui ont acquis auparavant des savoirs ou des savoir-faire ; l'alternance concerne donc l'alternance des places vis-à-vis des savoirs et incite à construire un dispositif pédagogique qui s'appuie sur une valorisation des acquis de l'expérience.

I. Les principes

Les principes qui président à la mise en œuvre des procédures d'admission, de formation et d'évaluation, sont définis dans le projet associatif de l'Association Régionale pour le Travail Social et orientent l'ensemble du travail de formation effectué à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté.

Dans le respect des programmes et des objectifs, il s'agit :

- du respect des personnes en identifiant les savoirs et les savoir-faire comme objets du travail, de formation.
- de la liberté d'énonciation des savoirs pour les formateurs s'inscrivant dans une démarche éthique et déontologique.
- du pluralisme des champs et des courants disciplinaires et de la diversité des formes d'apprentissages, conditions d'un esprit libre et d'une pensée critique.
- du décloisonnement et du rapprochement des formations qui vont de pair avec le développement de leur spécificité.
- de l'ouverture des formations sur la vie sociale, politique, économique, culturelle, citoyenne.
- de la place de la créativité, des formes plurielles d'expression.
- de la co-construction avec les sites qualifiants.
- de la collaboration avec les autres établissements de formation et les partenaires institutionnels

II. Les objectifs :

L'IRTS de Franche-Comté articule la formation des travailleurs sociaux autour des **5** objectifs principaux :

- 1. Acquérir des connaissances, des capacités et des compétences** grâce à un processus d'apprentissage et de théorisation. Il s'agit de saisir la complexité du fait social et de le construire comme objet de connaissance, d'apprendre à isoler et analyser les composantes essentielles, d'élaborer un projet d'intervention propre, de le mettre en œuvre et d'en évaluer les effets,
- 2. Préserver le caractère généraliste des formations :** face à la complexification des enjeux et à la diversification des missions qui incombent au segment de l'intervention sociale (diversité des fonctions, multiplicité des champs institutionnels, pluralité des populations accompagnées ou suivies, élargissement du partenariat...), il est nécessaire de penser la formation dans une vision multiple et globale. L'intervention professionnelle n'est pas saisissable par un seul discours disciplinaire. L'inconvénient d'une formation généraliste peut être son manque d'opérationnalité immédiate. Son avantage est que les compétences génériques sont intemporelles, échappent aux effets de mode et assurent la permanence des fondamentaux du métier,
- 3. Ancrer les métiers du social dans des logiques communes d'accompagnement, d'aide, de participation** à la vie sociale : chaque métier possède des spécificités inhérentes à son histoire, à ses conditions d'exercice, aux publics accueillis ou accompagnés. Cet objectif s'inscrit dans les orientations de l'Etat suite aux réformes des différents diplômes.
- 4. Permettre aux étudiants et stagiaires de développer leurs propres connaissances et savoirs** construits à partir de leurs expériences personnelles et professionnelles et des compétences acquises durant la formation.
- 5. Participer à la construction de culture(s) professionnelle(s)**, ce qui passe par l'enrichissement d'une culture générale confrontée aux représentations nécessaires à l'action, dans une expérience professionnelle collective et singulière.

III. Un fondamental : l'alternance intégrative

Les formations aux professions sociales s'inscrivent dans des dispositifs légaux où alternent temps de formation en institut et temps de stage dans des établissements ou services du secteur de l'intervention sociale.

Une formation en alternance est habituellement définie comme un *« enseignement qui, dans le cadre d'une formation technique assurée aux travailleurs, s'insère entre deux périodes d'activités professionnelles, les mois de formation s'intercalant au sein de périodes de travail »*.

Cette définition met en avant l'idée de techniques et celle d'activités professionnelles, avec le postulat d'un enseignement qui est assimilé à la formation, et par suite avec l'institut de formation, tandis que les activités professionnelles sont assimilées au travail et à son lieu d'exercice. La formation est alors envisagée comme la possibilité de symboliser ce qui se fait pendant le

temps de l'activité salariée et de construire des connaissances généralisées en fonction du savoir technique.

L'alternance intégrative ne peut être réduite à cette définition, à ce seul schéma spatial, à une simple alternance des lieux et des temps. L'alternance intégrative, c'est aussi l'alternance des places, des rôles et des statuts (apprenant - enseignant, demandeur - prescripteur, professionnel salarié - stagiaire), l'alternance entre action et réflexion, entre l'individuel et le collectif, entre langage des groupes et langage académique, entre action et écriture, entre parler et écrire.

Cette alternance se joue sur tous les lieux du système de formation, dans tous les temps de la formation.

L'étudiant agit dans le centre de formation : il communique, travaille en groupe, se confronte aux idées des autres, lutte pour la reconnaissance de ses idées vis-à-vis de ses pairs comme des enseignants et pour la construction d'une place dans le dispositif.

Le stagiaire pense sur le terrain de stage : il anticipe l'action, fonde ses projets, acquiert des savoirs tout autant que des savoir-faire.

Dans ces deux lieux du système de formation, l'analyse de la pratique - pratique de formation, pratique sociale, pratique professionnelle - est au cœur du dispositif d'appréhension des savoirs.

Ainsi, on peut concevoir que l'évolution du sujet, l'intégration des savoirs et la constitution d'une culture professionnelle, sont dans un continuum dans la vie du professionnel en formation.

IV. Quel dispositif pédagogique à l'IRTS de Franche-Comté ?

Le dispositif pédagogique s'appuie sur l'alternance et la reconnaissance des expériences antérieures des étudiants/stagiaires.

Le savoir issu de l'expérience de chacun est à mobiliser pour réaliser une valorisation des acquis de l'expérience, socle d'une pédagogie active, créatrice, capable d'assumer les contraintes normatives de tout système diplômant, sans les subir.

Les moyens pédagogiques au sein du dispositif mettent en œuvre une synergie, la mutualisation, processus dynamique qui prend en compte les savoirs existants et qui favorise aussi l'émergence de nouveaux savoirs.

C'est autour d'un dispositif, associant travaux en groupes et accompagnements individuels que peut s'organiser la construction de sa propre pensée à partir des enseignements reçus, des actions engagées, aussi bien à l'institut que sur le terrain de l'exercice professionnel. L'implication personnelle de l'étudiant/stagiaire dans ces actions et réflexions est indispensable.

L'alternance intégrative favorise la construction de la connaissance pour qu'elle soit opératoire. Ceci suppose que le dispositif de formation permette aux étudiants/stagiaires d'envisager un parcours singulier et de s'y engager ; cet

engagement personnel étant soutenu, de façon régulière et continue, par les formateurs comme par leurs pairs.

La mutualisation des connaissances et des pratiques suppose l'idée de solidarité, de réciprocité, d'échange donc la rencontre entre un désir d'apprendre et un désir de transmettre, dans des formes sociales différentes (individuelle, collective, institutionnelle).

1° La dimension individuelle

La démarche de formation provoque des phases de déconstruction suivies de phases de reconstruction. Celles-ci entraînent la nécessaire solitude de l'étudiant stagiaire face à la constitution de ses savoirs, capacités et compétences. Un accompagnement pédagogique vient soutenir l'étudiant/stagiaire tout au long de ces différentes étapes, car si l'accompagnement individuel est au cœur des compétences des professions sociales, elle l'est aussi dans la formation.

L'utilisation des techniques est nécessaire, mais pas suffisante. Elle n'est qu'un moyen dans la mise en œuvre d'un projet de changement.

L'accompagnement, comme le compagnonnage, suppose cette prise en compte du temps dans le cheminement de la personne, pour qu'elle puisse construire un sens au changement, à la transformation qui lui est proposée. Les dispositifs de changements, tant en formation initiale qu'en formation supérieure et continue, nécessitent l'accompagnement des individus et des groupes.

2° La dimension collective

Le rapport au savoir se construit dans la relation à l'autre. Cette altérité aiguise la curiosité : désir de connaître, d'apprendre de l'autre et pour l'autre, désir de se connaître, désir de se faire reconnaître. Le formateur favorise cette curiosité, la créativité et la réflexivité (réflexion et analyse de sa pratique).

L'alternance et la diversité de composition des groupes produisent des enseignements.

Ces groupes sont au cœur du dispositif de formation et sont constitués de pairs et de formateurs. Ils contribuent à l'élaboration de la pensée et à la construction d'une identité professionnelle à partir d'échanges, de confrontations d'idées et de réflexions écrites.

Ils portent des noms différents suivant les filières, mais tous ont pour objet l'analyse des pratiques (aussi bien professionnelle que de formation) et la mise en place de repères pour l'exercice singulier du métier.

Les travaux individuels et de groupes destinés à créer les liens « théorie - pratique » sont des traces du questionnement de l'étudiant et pas seulement des réponses ponctuelles et successives à des exigences normatives.

L'analyse des actions engagées pour accompagner des personnes permet à l'étudiant/stagiaire la constitution de savoirs, savoir-faire, savoir être au cours de son expérience en marche.

Cette construction de l'expérience se joue aussi à partir de l'hétérogénéité des situations rencontrées par chacun. Les étudiants/stagiaires arrivent en formation après des parcours initiaux plus ou moins longs et variés, tant dans les savoirs

que dans les exercices professionnels. La dynamique collective constitue une richesse du dispositif par les rencontres et les échanges qu'elle suscite.

3° La dimension institutionnelle

Les étudiants/stagiaires sont accueillis dans des institutions (IRTS et sites qualifiants) dans lesquelles ils sont invités à s'inscrire. Pour cela, ils bénéficient d'un accompagnement.

Pour l'institution ARTS - IRTS, les valeurs importantes sont : l'engagement, la responsabilité, la démocratie, le vivre ensemble, le respect... Il s'agira d'amener les étudiants/stagiaires à se questionner sur : « comment chacun s'interroge dans son rapport à l'institution : lois, cadre, statut, fonctions qui régissent ces espaces » et où chacun est responsable du rôle qu'il tient. C'est un socle sur lequel chacun s'appuie car il fait cadre, garant des valeurs. Ce socle est une construction dans laquelle étudiants/stagiaires et intervenants prennent place.

La dimension institutionnelle a une place particulièrement importante dans certains espaces de formation : temps promotion, conseil pédagogique, CTPF, analyse de la pratique, accueil par l'équipe de direction et les équipes filières, écrits communiqués aux étudiants/stagiaires, visites de stage.... Ces espaces sont en partie dédiés à la dynamique institutionnelle et au positionnement institutionnel.

La notion de contrat est ainsi abordée puisque l'ensemble des acteurs signe un contrat avec l'IRTS, celui-ci s'inscrivant dans un fonctionnement associatif.

Au-delà de la question de l'institution, le rapport à l'interinstitutionnel est mis également au travail (réseaux, partenaires...), dimension de travail incontournable dans les professions et formations en travail social.

4° Les modalités pédagogiques

Le dispositif pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté se décline sous des modalités diverses (voir en annexe) qui font, chacune à leur niveau, vivre les dimensions individuelle, collective et institutionnelle.

V. La transversalité : de l'art de se décaler ou de faire place à l'imprévu

Faire face à la complexité des situations éducatives et sociales suppose de tenir compte de leur caractère multidimensionnel et de mobiliser des savoirs et des connaissances diversifiés : savoirs institués, débat épistémologique, savoirs pratiques issus de l'expérience, etc.

Pour favoriser l'élaboration de ces références, le centre de formation doit proposer des occasions d'échange, d'expérimentation et de confrontation aux réalités sociales.

Cela suppose en particulier de miser sur des formes de participation, qui risquent dans le même temps d'interroger et de modifier la nature, l'organisation et le contenu même du dispositif de formation.

Pour autant, cette disposition peut favoriser le changement des représentations, l'apprentissage de la complémentarité entre acteurs et de l'adaptation aux situations.

La participation souhaitée ici, avec l'adaptation permanente qu'elle demande au centre de formation, peut néanmoins faciliter l'apprentissage, par les étudiants/stagiaires, de l'art de se décaler, de composer avec l'imprévu, et à rechercher les moyens nécessaires à l'accueil et l'accompagnement des personnes qui leur seront confiées.

VI. Les attendus de la formation

1° Etre présent dans la construction du métier

Pierre Bourdieu notait lors d'une conférence que « *Les travailleurs sociaux sont dans un rapport très compliqué avec les gens avec qui ils travaillent, dans un rapport de mauvaise foi. Si vous lisez « La misère du Monde », il y a des témoignages pathétiques de travailleurs sociaux qui savent très bien qu'ils ne servent à rien et qui passent la moitié de leur temps à se faire croire qu'ils servent à quelque chose autant que de le faire croire aux gens à qui ils sont chargés de le faire croire* »*.

Ce point de vue « *... le travailleur social ne sert à rien...* » provoque, bouscule les représentations et amène l'étudiant/stagiaire à s'interroger pour orienter son parcours de formation, son positionnement vers des stratégies valorisant ainsi l'idée d'une place pour chacun et non pas chacun à sa place. Il est invité à construire son identité professionnelle à partir du doute et non pas des certitudes. Dans ces conditions, il paraît indispensable de favoriser une réflexion menant à un sens critique qui lui permettra de penser son action, participer, infléchir, agir autour des supports du quotidien partagé avec les usagers.

Il n'est donc pas visé un social « assistanciel » mais un abord de la dynamique sociale qui favorise l'évolution des dispositifs.

Comment le travail social participe-t-il de l'évolution des dispositifs ?

Et par voie de conséquence, comment le travailleur social lui-même participe-t-il à cette évolution ?

Il est évident qu'une formation professionnelle a des attendus spécifiques, toutefois il apparaît indispensable dans ce cadre de favoriser la dimension participative et engagée de l'étudiant/stagiaire en vue de l'aider à développer et aiguïser son sens critique.

Il ne s'agit en aucun cas de présenter une voie sacrée et incontournable mais bien davantage insister sur la dimension humaine avec toute son utopie...

En effet, le travail social est fondé, en partie, sur une approche clinique de l'individu. La présence à l'autre suppose et nécessite une attention à soi, une disponibilité physique et psychique dès l'entrée dans le dispositif de formation.

Le rapport au savoir se construit dans la relation à l'autre. Cette altérité stimule le désir de se connaître, de connaître l'autre, d'apprendre de l'autre et par l'autre.

* Pierre Bourdieu « la sociologie est un sport de combat », documentaire de Pierre Carles, 2001

La rencontre avec l'autre permet à chacun d'occuper une place de passeur favorisant le questionnement et la créativité tant à un niveau individuel que collectif.

Aussi, la complexité de l'exercice professionnel du secteur social et médico-social amène le centre de formation à proposer des points de passage incontournables : la quotidienneté, la place du corps, la créativité.

2° La quotidienneté

L'accompagnement dans la durée des publics suivis par les travailleurs sociaux va souvent de pair avec la quotidienneté. C'est un élément caractéristique de ces métiers que d'intervenir dans la vie quotidienne.

Les travailleurs sociaux trouvent leurs racines et identités professionnelles dans le « fait de vivre auprès de ou avec » des personnes à travers les moments de la vie quotidienne partagés avec celles-ci.

Ce quotidien en institution ou à domicile, voire dans la rue ou les lieux ordinaires de la vie sociale, peut être jugé répétitif, routinier et fastidieux, peu ou pas noble. Cet accompagnement quotidien n'est pas évident. Il nécessite une professionnalisation qui est à construire dans l'alternance intégrative pour la valoriser. Le processus de formation favorise une réflexion autour de ce thème central du travail social visant à élaborer et analyser sa pratique afin de constituer un savoir et un positionnement professionnels s'inscrivant dans un projet.

3° La place du corps

La quotidienneté s'accompagne aussi d'une proximité qui engage le corps des professionnels de l'intervention sociale. Si la dimension corporelle est prégnante dans l'intervention, liée à la dépendance, quels qu'en soient l'âge ou la raison, elle est tout aussi présente quel que soit le public accompagné.

L'engagement personnel dans la relation et dans l'accompagnement au quotidien passe par un engagement corporel, plus ou moins immédiatement visible, mais toujours présent. Cet accompagnement au quotidien n'est pas évident.

Le corps est au centre de notre façon de vivre le monde et pourtant dans le discours, il est sans cesse rejeté à la marge, alors qu'il est le premier élément de la construction de soi et de la représentation de l'autre.

C'est le corps qui permet un engagement dans le monde. Nous marquons donc une différence ici entre le corps physique, anatomique et le corps qui permet cet engagement. Il s'agit là non pas d'un corps objet mais un corps avec cette intentionnalité d'être au monde, d'être un corps d'ouverture.

Dans cette prise en compte du corps et des sensations corporelles, le travailleur social engage une relation qui ne repose pas seulement sur le discours ni sur un objet d'hygiène et de soins. Il s'engage dans le monde du non verbal. C'est bien là une dimension fondatrice du métier qui doit être repérée, identifiée et travaillée.

4° La créativité

La créativité prend sens pour le travailleur social dans un espace d'altérité. Que résulte-t-il de la rencontre, des attentes et des besoins des uns et des contraintes des autres ?

« *On ne vous demande pas de penser* » disait Taylor à ses ouvriers !!!

Pour nous, dans le cadre des formations, l'inverse est de mise. Ainsi travailler, a fortiori accompagner un sujet, qui plus est un sujet en souffrance, suppose et nécessite bien évidemment de penser.

Toute la question réside alors dans « Comment penser sa pratique ? ». La tentation pourrait, en effet, être grande de réduire la pratique à l'application de techniques et à la réalisation de tâches circonscrites.

Or, par chance, la dimension humaine est toute autre et accorde une place à l'improvisation et à la créativité de chacun des acteurs d'une rencontre. Il est donc indispensable de se laisser surprendre, étonner, bousculer parfois même, par cette ou ces rencontres.

Il n'est donc pas possible dans le travail de se passer d'une capacité d'étonnement au service de la dimension créative, créatrice, de la réciprocité relationnelle ; le tout permettant une déstabilisation salutaire que la tâche quotidienne ne saurait épuiser.

Comme pour tout projet, il est nécessaire à un moment donné de repérer l'écart entre les intentions et les effets produits par un système d'évaluation.

L'évaluation nous conduit à envisager la question de la nécessaire appropriation des contenus du projet pédagogique et à engager de façon continue une réflexion sur les modalités pédagogiques à mettre en œuvre pour former au mieux les travailleurs sociaux de demain.

VII. L'évaluation

L'IRTS est engagé dans une démarche d'amélioration continue. L'évaluation du projet pédagogique a pour finalité d'adapter les missions de l'IRTS pour répondre aux besoins des apprenants, des bénéficiaires, des étudiants/stagiaires, et aux attentes des employeurs, des financeurs, des représentants de l'Etat.

Les objectifs principaux de cette démarche d'amélioration continue sont :

- Faire vivre et évaluer le projet pédagogique, par l'implication et la mobilisation des salariés, des étudiants/stagiaires et des sites qualifiants.
- Valoriser les missions mises en œuvre par l'IRTS dans toutes ses propositions d'interventions.
- Développer la coopération entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Améliorer les actions pédagogiques pour les mettre en cohérence avec les évolutions des métiers, des publics et de l'environnement.

Les moyens utilisés pour cette évaluation sont :

- La constitution d'un comité d'évaluation garant de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration.
- La mise en place de groupes de travail regroupant tous les acteurs dans une démarche participative.
- La communication autour du projet d'évaluation auprès de tous les acteurs concernés.
- Le recensement et l'exploitation des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse.
- La détermination des références et des critères d'évaluation du projet pédagogique.



Annexe du projet pédagogique IRTS :

Les modalités pédagogiques

1) Les cours magistraux

Les objectifs de cette modalité sont doubles, il s'agit de :

- énoncer, sensibiliser, transmettre des connaissances et des savoirs
- permettre des apports différenciés / pluriels sur un thème

Ils peuvent se présenter sous les formes suivantes :

- didactique,
- exemples, illustrations,
- étude de cas, exercices,
- résolution de problèmes ou situations-problèmes
- échanges
- travail à partir de supports (textes, vidéos, ...)
- mobilisation des représentations, prénotions et autres présupposés épistémologiques
- Activation des connaissances, savoirs

2) Les travaux dirigés (TD)

Objectifs :

- s'approprier et élaborer à partir de savoirs, de connaissances, d'une démarche méthodologique, et d'une démarche réflexive.
- mutualiser les expériences, les connaissances et les représentations.
- confronter et échanger

Modalités :

- préparation aux épreuves d'oraux et d'écrits.
- auto-formation et auto-évaluation.
- analyse de la pratique
- psychodrame

3) Les travaux pratiques (TP)

Il s'agit d'espaces ou de dispositifs permettant aux étudiants/stagiaires de :

- construire, élaborer, s'approprier collectivement des connaissances, mais aussi des savoirs expérimentiels
- être responsable de leurs apprentissages

Les approches sont inductives ou déductives et sont fondées sur :

- une expérimentation pratique de principes théoriques

- une recherche collective à partir de consignes
- une démarche réflexive

Ces temps se distinguent des TD par le degré d'autonomie des groupes (autogestion, autorégulation...) et la fonction du formateur est davantage d'être accompagnateur, qu'animateur ou enseignant. Nous pouvons alors parler d'Autoformation accompagnée non dirigée.

Les TD, TP et recherches individuelles s'appuient sur les capacités et compétences des étudiants, en même temps qu'elles contribuent à les développer, les promouvoir.

4) Les évaluations diagnostiques, formatives et sommatives

Objectifs :

- élaborer la pensée et structurer un positionnement professionnel
- repérer l'évolution, la progression d'un étudiant/stagiaire en fonction de critères
- « sanctionner » des acquisitions

Modalités :

- bilans individuels et collectifs
- entretiens individuels
- auto-évaluations orales ou écrites
- épreuves écrites et orales
- évaluations de stage
- visites de stage

5) Les guidances individuelles

Objectifs :

- accompagner, conseiller l'étudiant/stagiaire dans sa démarche de production, d'organisation, d'articulation et de structuration de connaissances théoriques et pratiques
- accompagner l'étudiant dans l'écriture et la formalisation de sa production
- soutenir la construction et la formalisation du positionnement professionnel de l'étudiant/stagiaire

Modalités :

- Suivi des écrits (mémoire, JEC, DPP)

6) Les Médiations éducatives

Objectifs :

- faire émerger sa créativité, permettre une expression créative
- favoriser la connaissance de soi
- expérimenter le « créer » ensemble
- repérer les interdépendances au sein d'un collectif et sa propre implication
- acquérir des supports relationnels et de médiation

Modalités :

- ateliers (théâtre, danse, écriture, musique...)
- projets particuliers (visites sur site, forum métiers, accueil...)
- certaines productions d'étudiants (oral, écrit)

7) Les stages (précisons à cet endroit que la déclinaison de cette modalité pédagogique s'élabore différemment selon les années de formation)

Objectifs :

- expérimenter les différentes facettes de l'exercice professionnel
- articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles
- découvrir et connaître les mises en œuvre des politiques sociales dans des secteurs et des institutions différents, auprès de publics divers, selon de multiples modalités d'accompagnement
- être en situation d'exercice professionnel
- participer à la construction d'une identité professionnelle
- acquérir des compétences professionnelles (savoir, savoir-faire, savoir-être)

Modalités :

- présentation, préparation et exploitation des stages
- regroupements et travail sur l'alternance : GAP, EPP, groupes divers
- accompagnement du projet d'apprentissage (ou de stage) de l'étudiant
- visites de stage
- réunions de tuteurs / formateurs de terrain / référents professionnels
- évaluation
- accompagnement à la production des écrits demandés par le Centre de formation

Les affectations en stage :

Elles sont effectuées par le Directeur Général de l'IRTS ou son représentant.

Les stages se déroulent principalement en Franche-Comté et régions limitrophes, voire sur l'ensemble du territoire français. Toutefois ils peuvent aussi avoir lieu dans une structure à l'étranger pour les projets présentant un intérêt pédagogique particulier, sur demande écrite adressée au Responsable de formation.

Les stages hors Franche-Comté et à l'étranger nécessitent une préparation, une anticipation et des conditions de réalisation à apprécier avec le Responsable de formation.

8) Les temps dits de promo ou de régulation

Objectifs :

- aborder collectivement les sujets concernant la formation
- inscrire l'individu en formation dans le collectif
- co-construire et ajuster les contenus de formation et la cohérence pédagogique (dans les cadres réglementaires)

- impulser une dynamique de groupe
- réguler les conflits

Modalités :

- bilans
- méthodologie de la conduite de réunion
- espace d'expression individuelle
- compte-rendu, traces
- travail en promo et en sous-groupe

9) La formation tout au long de la vie et l'animation du secteur professionnel

Objectifs :

- faire un état des connaissances à un temps et sur un sujet donné
- participer à l'émancipation culturelle
- offrir une distance (extériorité) vis-à-vis des pratiques (intériorité)
- permettre les échanges et questionnements entre professionnels, entre professionnels et étudiants
- proposer un lieu de ressourcement
- faciliter la construction de réseaux professionnels au plan régional

Modalités :

- conférences
- journées d'étude
- petits-déjeuners débats
- rencontres d'un auteur
- rendez-vous juridiques
- séminaires / recherches
- mardis de l'évaluation
- vendredis de l'encadrement
- séminaires divers

Il est nécessaire de préciser ici que l'ensemble de ces modalités est élaboré, amendé, adapté par l'intermédiaire de nombreuses instances officielles régies par les textes. Ce sont des instances techniques pédagogiques telles que :

- le conseil pédagogique (représentation des étudiants/stagiaires) :
- le conseil de perfectionnement (pour les apprentis)
- les conseils techniques et pédagogiques (représentation des secteurs professionnels)